

THEME 2 CONTRIBUTIONS EE

1) Partie 1.3.2 Contribution École Émancipée « la revendication d'un service public du médicament »

Le constat est clair : la pénurie de médicaments et d'équipements médicaux a été patente au pire moment de la crise sanitaire en France mais plus largement en Europe et dans un grand nombre de pays (masques, respirateurs, oxygène, certains médicaments dans les hôpitaux ...). Cette pénurie a donné lieu à une concurrence entre pays ou régions sur le tarmac des aéroports pour avoir accès à ces équipements indispensables.

Aujourd'hui, l'essentiel de la production de médicaments est délocalisée, en Asie en particulier (Inde, Chine), y compris pour des médicaments aussi basiques que le paracétamol. Et lorsque ce ne sont pas les médicaments eux-mêmes qui sont importés, ce sont leurs principes actifs. Les raisons en sont bien évidemment les règles de la mondialisation libérale qui concernent tout particulièrement cette industrie financiarisée et souvent polluante. Fin 2020, les groupes pharmaceutiques ont dicté leurs conditions aux États pour la vente des vaccins alors qu'une majorité de leurs financements pour les investissements et la recherche proviennent de fonds publics.

Dans ce contexte, il a beaucoup été question ces deux dernières années de relocaliser la production de certains médicaments en France et en Europe. Aux États-Unis, un consortium de 1200 hôpitaux a été constitué pour créer un groupement sans but lucratif qui produit les médicaments, sans avoir à verser de dividendes.

En France, le gouvernement a bien fait quelques annonces mais elles sont restées imprécises et aucun calendrier de mise en œuvre ne les accompagne. L'opposition parlementaire de gauche a quant à elle déposé une proposition de loi « portant création d'un pôle public du médicament et des produits médicaux » en juillet 2020. Cette proposition a été renvoyée à la commission des affaires sociales et ne sera pas adoptée à court terme.

Il nous semble pour notre part que cette intention de relocaliser la production de médicaments en France ne peut être crédible sans la mise en œuvre d'un véritable service public du médicament.

En effet, si l'hôpital public, malgré ses énormes difficultés, a pu jouer un rôle essentiel au cours de la crise, il est avéré que l'État s'est retrouvé quasi-impuissant face aux diktats imposés par les industries pharmaceutiques. C'est bien l'ensemble de la politique de santé publique qui devrait relever d'un service public efficace passant par la levée des brevets des vaccins, l'accroissement du financement de la recherche publique et le contrôle de la production des médicaments.

Pierre-Emmanuel Berche, École Émancipée

2) Partie II.4.2.1 Contribution École Émancipée «En finir avec la précarité des AESH »

Il y a plus de sept ans, quand étaient publiées par décret les dispositions créant les accompagnant·es des élèves en situation de handicap, et que l'institution s'engageait alors à offrir de meilleures perspectives à la longue lignée de contractuel·es exerçant ces missions, nous alertions déjà sur les risques à faire subir aux AESH des conditions d'emploi précaires à durée indéterminée : temps incomplets, bas salaires, absence de corps spécifique, manque de reconnaissance professionnelle...

Nous avons vu juste si l'on en juge le fossé qui n'a cessé de se creuser entre des AESH recruté·es par milliers pour scolariser des élèves en situation de handicap dont le nombre n'a cessé de croître, aspirant à une meilleure reconnaissance de la mission de service public rendue, et un ministère se trompant sur la nature des supposées améliorations apportées au fil des ans et institutionnalisant la précarité des AESH.

« Ils sont mieux payés et leur place est stabilisée dans l'Éducation nationale. (...) Une grille indiciaire a été créée, de sorte qu'il est aujourd'hui possible de faire carrière dans ce métier » répondait dernièrement le ministre Blanquer lors d'une séance de questions au gouvernement, sans tenir compte des objections soulevées à l'évocation d'une carrière à 62% d'un temps complet avec un salaire aux environs de 800 euros nets par mois.

Aujourd'hui, il y a urgence à combattre ce mépris indigne qui, en plus de laisser nos collègues AESH au ban de l'Éducation nationale, les pousse vers d'autres horizons professionnels, comme en attestent l'augmentation des démissions ou celle des refus de renouvellement de contrat.

Il est nécessaire que la FSU engage toutes ses forces dans la bataille. Elle doit continuer à exiger la création d'un corps d'AESH, de catégorie B, ainsi que la titularisation de tous·tes les AESH en exercice. Pour améliorer les temps de travail, elle doit avancer sur la reconnaissance d'obligations réglementaires hebdomadaires de service pour les AESH, à l'instar de ce qui existe déjà pour les enseignant·es.

En portant les revendications sur ces deux axes, et sans rien lâcher de ce que la FSU exige sur la hausse des salaires, c'est l'assurance de dessiner les contours d'un véritable métier de la Fonction publique pour tous·tes les AESH, plus protecteur, mieux reconnu socialement et permettant de vivre dignement.

Sandrine Monier- École Émancipée

3) Partie II.4. Contribution École Émancipée «Précarité dans la Fonction Publique : il y a urgence »

Malgré la succession de plans de titularisation, le nombre d'agent-es contractuel-les dans la fonction publique (FP) ne cesse d'augmenter. La loi de transformation de la fonction publique (LTFP), avec ses mesures visant à développer le recours au contrat au détriment de l'emploi titulaire, via les contrats de projets, va aggraver encore la situation, au détriment du service public. La question de l'emploi contractuel est un enjeu syndical majeur dont la FSU doit se saisir.

En 2019, l'emploi contractuel représente 19,2 % des effectifs de la FP, soit 1 126 000 collègues. Ce chiffre est en augmentation constante (plus 5 % par an depuis 2005), avant même l'entrée en vigueur des décrets issus de la LTFP. Dans l'enseignement supérieur, ce chiffre est encore plus important : près de 40 % des agent-es sont contractuel-les, sans compter les vacations pour lesquelles le ministère lui-même est incapable de comptabiliser les effectifs. Dans l'enseignement scolaire, le nombre de contractuel-les enseignant-es est également en augmentation rapide. Les conditions de recrutement des AESH ou des animateurs-trices périscolaires sont catastrophiques et les démissions nombreuses tant les conditions de travail sont difficiles. La situation dans la FP territoriale et hospitalière n'est pas meilleure en raison en particulier du manque d'attractivité des métiers qui se pose concrètement dans un certain nombre de filières. Avec autant d'emplois précaires, c'est toute la stabilité du service public qui est remise en cause,

fragilisé par un turn-over et des recrutements permanents. Pour les intéressé-es, très majoritairement des femmes, ce sont des conditions salariales dégradées, du temps partiel contraint, des contrats courts, une impossibilité à se projeter dans l'avenir...

L'ensemble de la FP est menacé par les réformes successives et le manque de moyens alors que la crise sanitaire a mis en évidence son rôle essentiel. Le fort recours aux contractuel·les révèle un grand déficit de postes pour rendre un service public à la hauteur des besoins de la population. Pour la FSU, la création de ces postes est une nécessité et devrait être corrélée à un plan de titularisation massif, et elle doit développer les cadres de mobilisation unitaires pour l'obtenir. En attendant, la FSU doit poursuivre son activité de défense de l'ensemble des personnels contractuels pour améliorer leurs conditions de travail : à travail égal, salaire égal !

Julie Robert (SNASUB) et Pierre-Emmanuel Berche (SNESUP) – École Émancipée

4) Partie II.5. Contribution École Émancipée «Revalorisation : ne pas croire au père Noël »

En pleine crise sanitaire, économique et sociale, les entreprises du CAC 40 affichent des profits records et le montant annuel des recettes fiscales perdues à cause des paradis fiscaux s'élève à 483 milliards de dollars au niveau mondial. A l'autre bout de l'échelle sociale, l'inflation et la hausse des prix, notamment de l'énergie, plombent le budget des foyers les plus modestes. Les politiques néolibérales accroissent les inégalités : allègement des impôts pour les plus riches, à l'image de la suppression de l'ISF en France, et serrage de ceinture pour tou·tes les autres ! Ce ne sont pas l'indemnité inflation ou la prise en charge de 15€ par mois de la complémentaire santé qui vont résoudre le problème. Le partage des richesses et les politiques redistributives doivent être replacées au centre des débats.

Dans ce contexte, la question salariale revient au centre des préoccupations des fonctionnaires et des salarié·es. Un récent rapport du Sénat a par exemple rappelé ce que tout le monde savait déjà : les enseignant·es français·es ont perdu entre 15 et 25% de rémunération en 20 ans. La – légitime – revendication de revalorisation du point d'indice et de rattrapage ne peut pas être entendue dans l'opinion et par nos collègues, car une revendication se doit d'être chiffrée. Par ailleurs, la revalorisation du point d'indice profite en premier lieu à celles et ceux qui sont déjà les mieux rémunéré·es. De plus, de nombreux·ses agent·es vivent dans la précarité (un cinquième des agent·es de la FP est contractuel·le), et/ou débutent la carrière avec des salaires dérisoires, à tel point que les salaires des personnels de catégorie C doivent être revus à chaque augmentation du SMIC. Ainsi, la refonte des grilles pour une fonction publique plus juste et plus égalitaire, ainsi que la lutte contre la précarité sont des enjeux prioritaires.

Pas de victoire sans rapport de force. Et pas de mobilisation des fonctionnaires et salarié·es sans mot d'ordre fédérateur. La crise révèle plus que jamais les injustices de notre société et la nécessité de se battre pour un système plus égalitaire, pour une meilleure redistribution des richesses, pour une hausse générale des salaires, en commençant par le SMIC. La période électorale qui s'ouvre ne doit pas nous inhiber mais au contraire être un tremplin pour être entendu·es. N'attendons pas les promesses des différent·es candidat·es pour qu'on parle de nos salaires, construisons le rapport de forces !

Romain Gentner, École Émancipée

5) Partie II.8 Contribution École Émancipée « 100% Sécu pour améliorer vraiment la santé des citoyen·nes »

Suite au confinement, les professionnels de santé ont alerté sur la forte augmentation des renoncements aux soins. Cette hausse conjoncturelle ne doit pas occulter le fait que ces renoncements existaient avant la crise sanitaire. Parmi les raisons invoquées on trouve le coût des soins, des restes à charge liés aux déremboursements successifs imposés à la Sécurité sociale et aux dépassements d'honoraires. Et la contribution santé solidaire a un effet positif limité car plus d'un tiers des personnes éligibles n'y ont pas recours (en 2018, DREES).

Depuis 2016, les employeurs du secteur privé participent à au moins 50% de la complémentaire santé de leurs salarié·es. Cette réforme a eu pour principal effet d'augmenter les inégalités. Inégalités entre salarié·es et privé·es d'emploi, étudiant·es et surtout retraité·es qui ne bénéficient d'aucune participation employeur et subissent une forte augmentation de cotisation de leur complémentaire. Inégalités aussi entre salarié·es en fonction du contrat choisi par l'employeur et de son niveau de participation. Ainsi en 2017, la somme versée par l'employeur, en moyenne de 37 euros, pouvait varier du simple au double.

En 2019 le gouvernement fait le choix d'étendre un dispositif similaire dans la Fonction publique à l'horizon 2024/2026 assimilant cette mesure à un progrès social pour l'amélioration de la santé des agent·es. Cet argument ne tient pas au regard des négociations engagées dans la Fonction publique d'Etat qui laissent entrevoir la mise en place d'un système reproduisant les mêmes écueils que dans le secteur privé. Et ce n'est pas le montant du forfait transitoire qui va permettre le recul des renoncements aux soins des plus précaires. Pourtant l'enjeu est bien là.

Dans ce contexte, la FSU doit poursuivre son action pour l'amélioration des droits des agent·es. Cela passe par la mise en avant de nos revendications comme le droit de choisir sa complémentaire santé ou encore l'instauration de réels mécanismes de solidarité pour les retraité·es, les familles et par rapport aux revenus. La première des revendications légitimes des organisations syndicales doit rester le 100% Sécu. Ce renforcement des prises en charge par la Sécu nécessite de revenir sur les exonérations de cotisation sociales qui ont fragilisé son financement. C'est la seule mesure qui permettra à toutes et tous de bénéficier des soins dont ils ont besoin.

Emilie Moreau, École Émancipée

6) partie 2.9 Contribution École Émancipée « Les retraites : reprendre la main »

Le dernier congrès de la fédération se déroulait en pleine mobilisation pour la défense de notre système de retraite. Nous avons su porter à une échelle de masse que la réforme systémique voulue par le gouvernement était une régression majeure pour les salarié·es en général et les fonctionnaires en particulier. Cette mobilisation sociale a permis tout d'abord la mise en sommeil de la réforme avant son abandon.

Mais ne nous méprenons pas sur les dernières annonces de Macron car les objectifs de toutes les contre réformes de ces 30 dernières années sont les mêmes : faire travailler plus longtemps et réduire le montant des pensions. Le passage annoncé d'une réforme systémique qui, sous couvert d'une liberté individuelle, réduisait de façon drastique les droits et les solidarités, à une réforme paramétrique ne change rien au fond: réduire la

masse des richesses consacrées aux pensions. Quel que soit le paramètre modifié, âge d'ouverture des droits ou allongement de la durée d'assurance, avec l'effet amplificateur de la décote, le montant des pensions et l'espérance de vie à la retraite diminueraient.

Le fait que Macron annonce dès à présent que la réforme des retraites sera au cœur de l'élection présidentielle doit nous alerter. D'une part, il méprise les revendications de l'ensemble des salarié·es quant à la dignité du montant de leur pension. D'autre part, il pense tirer une légitimité à valider une attaque contre les salarié·es de sa capacité à gagner les élections contre l'extrême-droite.

La FSU, forte de son expérience sur cette question, doit être moteur des cadres de riposte unitaire.

La retraite est un salaire continué. Elle est, par la socialisation d'une partie des salaires des actifs et actives et des cotisations sociales, la possibilité pour les retraité·es de continuer à toucher un salaire, transformé en pension. De plus, il est nécessaire d'améliorer les droits existants, par exemple ceux des polypensionné·es, ceux liés aux enfants, aux périodes de chômage... Le financement de la retraite à 60 ans pour toutes et tous après 37,5 annuités à taux plein est possible. La création d'emplois, une autre répartition des richesses avec l'augmentation générale des salaires, l'égalité professionnelle sont des éléments qui garantiraient l'équilibre du système de retraite. Notre congrès doit donc être un moment fort pour reprendre l'offensive sur la question des retraites.

Emilie Moreau, Laurent Cadreils, Ecole émancipée

7) Zoom laïcité Contribution École Émancipée

Le zoom « laïcité » a été l'objet de multiples réécritures, liées à des approches diverses voire contradictoires. L'EE a défendu l'idée selon laquelle la laïcité ne doit pas être abordée sous l'angle principal des « attaques » dont elle ferait l'objet- succession de bugs médiatiques - dans « les territoires perdus de la République », syntagme à forte connotation raciste qui cible les quartiers populaires. Du rapport Obin et ses poncifs sur les « dérives » de l'enseignement, de la mise en cause des universitaires coupables d'hérésies « islamo-gauchistes » aux polémiques relayées par Blanquer (mamans accompagnatrices, affiche FCPE...) et à ses menaces proférées lors de la présentation de son plan de formation des enseignant·es à la laïcité, il faut dénoncer l'ère du soupçon contre le corps enseignant – inquiétante porosité entre les attaques du Figaro magazine et les propos de Blanquer- refuser de conforter les peurs sociales, les stigmatisations. Refuser que la diversité soit présentée comme un obstacle à la République et sommée de faire silence. Le zoom doit dénoncer explicitement l'instrumentalisation de la laïcité à des fins xénophobes, islamophobes, les mesures liberticides, normatives prises en son nom.

La FSU doit s'engager sans réticences contre la rhétorique martiale, traduite en législations qui menacent les libertés fondamentales, ostracisent des communautés entières et flirte avec l'extrême droite. Elle doit exiger l'abrogation de la loi "confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le « séparatisme », loi qui ne peut que brouiller et affaiblir la laïcité, et a ouvert la porte à des dissolutions d'organisation anti-racistes (le CCIF par ex.). Le silence sur ces mesures conforte « le soupçon d'illégitimité que le gouvernement fait peser sur les combats menés, sur le terrain du droit, contre les discriminations subies par des personnes musulmanes ou considérées comme telles. » (Appel : Pour le droit des associations de choisir librement les causes qu'elles défendent - que malheureusement la FSU n'a pas signé). Avec la dissolution d'une

association parce qu'elle a qualifié certaines mesures d'islamophobes, le gouvernement s'engage sur la voie du délit d'opinion. « Pour garantir leur survie, les associations devront-elles éviter les termes qui sentent le soufre, mettre leurs analyses sous le boisseau, s'interdire certaines modalités d'action ? » (LDH) Le gouvernement montre que personne n'est à l'abri de poursuites. Sans réticences, ni prétextes, la FSU doit s'engager fermement contre ses dérives liberticides.

Sophie Zafari (Ecole Emancipée/Snuipp), Antoine Chauvel (Ecole Emancipée /Snuipp)